

Feuille de sécurité

2.0 Généralités

Cette instruction d'emploi contient des indications primordiales qu'il importe de respecter au moment de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance. Il est donc impératif de faire lire ces instructions de service au monteur et au personnel de l'exploitant, avant même le montage et la mise en service, et de les conserver sur le lieu d'implantation de la machine.

Il faut tenir compte non seulement des indications générales relatives à la sécurité selon ce paragraphe "sécurité", mais il faut également tenir compte des indications spéciales de sécurité selon les autres paragraphes.

2.1 Identification des consignes dans l'instruction d'emploi

Les consignes de sécurité contenues dans la présente instruction d'emploi et qui peuvent donner lieu à des risques non signalés pour les personnes, doivent être identifiés spécialement à l'aide des symboles généraux de danger



Symboles de sécurité suivant ISO 3864 -B.3.1 et pour les avertissements relatifs aux tensions électriques, à l'aide de :



Symbole de sécurité suivant ISO 3864 -B.3.6 En ce qui concerne les consignes de sécurité dont le non-respect peut engendrer un danger pour la machine et pour ses fonctions, le mot

DANGER

doit être apposé.

Les consignes directement mises sur la machine comme par exemple :

- une flèche de sens de rotation
 - les caractéristiques d'un raccordement de fluide
- doivent être absolument respectées et être maintenues en état de parfaite lisibilité.

2.2 Qualification et écolage du personnel

Le personnel de conduite, d'entretien, d'inspection et de montage doit posséder la qualification requise pour ces tâches. Le domaine de responsabilité, la compétence et le contrôle du personnel doivent être règlementés de manière précise par l'exploitant. Si le personnel ne possède pas les connaissances nécessaires, il doit être écolé et mis au courant. Si c'est le cas, la commande faite par l'exploitant de la machine peut le prévoir à charge du fabricant / fournisseur. De plus, l'exploitant doit s'assurer que le contenu de la notice d'instructions est entièrement connu du personnel.

2.3 Dangers lors du non-respect des consignes de sécurité

Le non-respect des consignes de sécurité peut entraîner un risque aussi bien pour les personnes que pour l'environnement et la machine. Le non-respect des consignes de sécurité peut conduire à la perte de tous droits de dédommagements.

En particulier, ce non-respect peut entraîner par exemple les risques suivants :

- Défaut de fonctions importantes de la machine
- Défaut de méthodes prévues pour l'entretien et la réparation

- Risque aux personnes par des actions électriques, mécaniques et chimiques
- Risque à l'environnement par des fuites de matières dangereuses

2.4 Sécurité du travail

Les consignes de sécurité prévues dans la présente instruction d'emploi, les prescriptions nationales en matière de prévention des accidents ainsi que les éventuelles prescriptions de travail, de fonctionnement et de sécurité internes à l'entreprise doivent être suivies.

2.5 Consignes de sécurité destinées à l'exploitant / l'opérateur

- Si des composants de machine chauds ou froids peuvent entraîner un danger, ils doivent être conçus pour éviter le contact.
- Les protecteurs pour pièces mobiles (accouplement par ex.) ne doivent pas pouvoir être enlevés tant que la machine est en fonctionnement.
- La fuite (à l'étanchéité d'arbre par ex.) de substances dangereuses (par ex. explosives, toxiques, bouillantes) doit être éliminée de manière à ce qu'aucun risque n'existe pour les personnes et pour l'environnement. Des dispositions légales doivent être arrêtées.
- Les risques liés à l'énergie électrique sont à exclure (voir par ex. les particularités y relatives dans les prescriptions du VDE et des entreprises locales de fourniture d'énergie).

2.6 Consignes de sécurité pour les travaux d'entretien, d'inspection et de montage

L'exploitant doit veiller à ce que tous les travaux d'entretien, d'inspection et de montage soient effectués par des spécialistes autorisés et qualifiés qui se soient suffisamment informés par une étude approfondie de la notice d'instructions.

En principe les travaux sur une machine doivent être exclusivement effectués à l'arrêt. Les procédures préparatoires à l'arrêt décrites dans la notice d'entretien doivent être absolument respectées.

les pompes ou les groupes qui véhiculent des substances nuisibles à la santé doivent être décontaminés au préalable.

Directement après l'arrêt du fonctionnement, toutes les sécurités et tous les dispositifs de protection doivent être remis en place ou enclenchés.

Avant la remise en service, il convient de faire attention aux points présentés dans le chapitre première mise en service

2.7 Démontage et fabrication de pièces de rechange non-autorisés

Le démontage et les modifications à une machine sont exclusivement autorisés après accord du fabricant. Les pièces de rechange d'origine et les accessoires approuvés par le fabricant favorisent la sécurité. L'utilisation d'autres pièces peut dégager la responsabilité des suites concomitantes.

2.8 Modes de fonctionnement non-autorisés

La sécurité de fonctionnement de la machine fournie est uniquement garantie pour une utilisation adaptée à sa destination conformément au paragraphe 1. généralités de l'instruction d'emploi. Les limites fournies dans les données techniques ne peuvent être dépassées en aucun cas.